

REFUS LEGAL

DU COMPTEUR LINKY

Vente forcée - Rupture illégale des Conditions Générales de Vente -
Surfacturation - Profilage et commercialisation de votre vie privée
- Violation de vos droits - Pollution électromagnétique - Risques
sanitaires - Incendies - Compteur non homologué et non conforme
aux normes de sécurité -

*Ne vous laissez pas
impressionner par les
courriers d'ENEDIS*

OUI, vous avez le droit de barricader votre compteur,
NON, cela ne met pas « en péril la sécurité du réseau
et des tiers »

ENEZ VOUS RENSEIGNER :

Informations, documents d'aide au refus

**Permanence tous les dimanches de
11h à midi à l'Atelier des Couronnes
(Ancienne Bouchonnerie, Seillans)**

Le collectif Stop Linky Seillans - @ : stoplinkyseillans@gmail.com